EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 19/12/2019 Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 20.12.2019

ID: 089-200039642-20191217-97_2019-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Le dix-sept décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

En exercice: 73
Présents: 55
Absent(s): 12
Pouvoir(s): 6
Votants: 61

<u>Délibération n° 97-2019</u>

Etaient présents: Aisy-Sur-Armancon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: M. GOGOIS Francis, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Ravières: M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: Mme MUNIER Françoise, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José.

Excusés: *Baon*: M. CHARREAU Philippe, *Gland*: Mme NEYENS Sandrine, *Ravières*: M. HELOIRE Nicolas, *Serrigny*: Mme THOMAS Nadine, *Tonnerre*: Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, M. LANCOSME Michel, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. SERIN Mickail, *Villon*: M. BAUDOIN Didier, *Viviers*: M. PORTIER Virgile.

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u>: Argenteuil-Sur-Armançon: M. MACKAIE Michel, Flogny La Chapelle: Mme CONVERSAT Pierrette, Lézinnes: M. GALAUD Jean-Claude, Tanlay: M. BOURNIER Edmond, Tonnerre: Mme DUFIT Sophie, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

<u>Secrétaire de séance</u>: M. GONON Jean-Louis **Date de convocation**: 11 décembre 2019

Objet:

RESSOURCES HUMAINES

Personnel communautaire

Modifications, créations et suppressions de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient ainsi au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre un avancement de grade.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Considérant l'avis du Comité Technique de la CCLTB en date du 10 décembre 2019,

Madame la présidente propose :

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 20.12.2019

ID: 089-200039642-20191217-97_2019-DE

1) De modifier les postes suivants :

- Pôle aménagement et développement territorial, service environnement

Création : 01/01/2020	Suppression: 01/01/2020		
Grade: Rédacteur principal 2ème classe	Grade: Adjoint administratif territorial		
	principal 1 ^{ère} classe		
Catégorie : B	Catégorie : C		
Temps de travail : 35/35ème	Temps de travail : 35/35ème		
Nombre de poste : 1	Nombre de poste : 1		
Motif : Nomination suite à la Promotion Interne au titre de l'année 2019 après réussite			
à l'examen professionnel en 2017			

Création : 01/01/2020	Suppression : 01/01/2020	
Grade: Adjoint administratif territorial	Grade : Adjoint administratif territorial	
	principal 2 ^{ème} classe	
Catégorie : C	Catégorie : C	
Temps de travail : 35/35 ^{ème}	Temps de travail : 35/35 ^{ème}	
Nombre de poste : 1	Nombre de poste : 1	
Motif : Nomination suite à la réussite de l'examen professionnel en 2019		

2) De créer les postes suivants :

- Service culture

Création à compter du 01/01/2020

Grade: Assistant d'enseignement artistique **ou** Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe **ou** Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe **ou** professeur d'assistant d'enseignement artistique de classe normal

Catégorie : B

Temps de travail: 4 h 30/20ème

Nombre de poste : 1

Motif: Mobilité externe du Directeur de Conservatoire qui assure l'enseignement du

Tuba

- Pôle services à la population : Enfance et Sports

Création à compter du 20/01/2020

Grade : Agent social Catégorie : C

Temps de travail: 31 h 30/35ème

Nombre de poste : 1

Motif : Création d'un poste sur grade unique suite au départ en retraite d'un agent en date du 01/03/2020, afin de permettre un tuilage compte tenu des droits à congé

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 20.12.2019

ID: 089-200039642-20191217-97_2019-DE

3) De supprimer les postes suivants :

- Pole service à la population : Enfance et Sports

Suppression 01/03/2020

Grade : Agent territorial spécialisé principale 1ère classe des écoles maternelles

Catégorie: C

Temps de travail : 21,16/35ème

Nombre de poste : 1

Motif : Départ en retraite au 01/03/2020 et remplacement par la création d'un poste d'agent social au 20/01/2019 pour permettre un tuilage

Suppression 01/03/2020

Grade: Adjoint territorial d'animation

Catégorie: C

Temps de travail : 6,27/35ème

Nombre de poste : 1

Motif : Départ en retraite au 01/03/2020 remplacement par la création d'un poste d'agent social au 20/01/2019 pour permettre un tuilage

- Pôle moyens

Suppression 01/01/2020

Grade: Rédacteur principal de 1ère classe

Catégorie : B

Temps de travail : 35/35^{ème} Nombre de poste : 1

Motif : Mobilité de l'agent auprès de son syndicat pour lequel il était mis à disposition

à 100 % depuis le 3 avril 2019

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget primitif chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	61	pour
	0	contre
	0	abstention

ADOPTE l'ensemble des propositions ci-dessus,

AUTORISE Madame la présidente à engager toute procédure ou signer tout acte utile nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).